

**Lundi 16 juin 2025**

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 16 juin 2025 à 20 h 00.**

**Sont présents** Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :  
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

**Est absent** Monsieur François Gagné-Bérubé, conseiller.

**Sont aussi présentes** Mesdames Louise St-Pierre, greffière, Marie-Ève Blache-Gagné, greffière adjointe et Emilie Poulin, directrice générale par intérim.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

---

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

**2025-06-258**

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

---

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption de la programmation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.
4. Période de questions.
5. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2025-06-259**

#### **ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2024.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 21 juin 2019 de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation confirmant à la Ville l'octroi d'un montant de 1 520 779 \$ et la confirmation d'une aide additionnelle de 341 327 \$ dans une lettre datée du 7 juillet 2021 pour un total de 1 862 106 \$ dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans la lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 21 juin 2019;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-01-18 de ce conseil procédant à l'adoption d'une première programmation des travaux;

CONSIDÉRANT également la résolution numéro 2024-10-413 de ce conseil procédant à l'adoption d'une deuxième programmation des travaux;

CONSIDÉRANT la version numéro 3 de la programmation des travaux soumise aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être seule responsable et à dégager les gouvernements du Canada et du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2025-06-260**

**PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Aucune question.

**2025-06-261**

**CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.**

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 04.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**Signature du procès-verbal**

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière